



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210920-BUR-AG-21-105-DE
Date de télétransmission : 27/09/2021
Date de réception préfecture : 27/09/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 20 Septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition de deux véhicules de collecte équipés d'un caisson de 5m³

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre 2021 à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 12
Quorum : 6

Volants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Acquisition de deux véhicules de collecte équipés d'un caisson de 5m³

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Considérant que pour assurer une mise en œuvre optimale du projet d'extension de la collecte des biodéchets, l'acquisition de deux véhicules de collecte de type mini-benne à châssis étroit et équipés d'un caisson de 5m³ dotés d'un porte sac hydraulique permettant la collecte des sacs de tri sélectifs est nécessaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu le devis n°36392257 du 8 Aout 2021 de l'UGAP présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'acquisition de deux véhicules de collecte équipés d'un caisson de 5m³ auprès de la centrale d'achat de l'UGAP, d'un montant de 12 7534,80 € HT, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer le devis correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget 2182 chapitre 21 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO